

INSTRUCTIONS D'ENTREPOSAGE ET DE MANUTENTION, DE FINITION, D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN DES PORTES ET DES BÂTIS EN BOIS

Lorsque la mention « produits » apparaît dans la présente garantie, elle fait référence à nos portes et bâtis.

Un entreposage, une manutention, une finition, une installation ou un entretien incorrects peuvent créer des dommages importants. Les instructions suivantes vous aideront à maintenir le niveau de qualité supérieure des portes et des bâtis signés PORTES LAMBTON.

ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

1. Les portes et les bâtis doivent être entreposés à plat dans un endroit sec et bien ventilé. Ils doivent être protégés à l'aide d'une bâche opaque contre la saleté et la lumière tout en permettant la circulation de l'air. Si les portes doivent être entreposées sur le chantier pour une longue période, le haut et le bas des portes non teintées doivent être scellés.
2. Les portes et les bâtis ne doivent pas être exposés à l'humidité excessive, à la chaleur, à la sécheresse et directement à la lumière du soleil.
3. Les portes et les bâtis doivent toujours être manipulés avec des mains propres ou avec des gants adéquats.
4. Évitez de faire glisser les produits les uns contre les autres, ou sur toute autre surface.
5. Certaines essences de bois telles que le cerisier, l'acajou, le noyer et le teck sont plus sujettes à la décoloration si elles sont exposées à une lumière intense ou au soleil. Pour protéger les produits qui ont été déballés sur le chantier des dommages causés par la lumière, couvrez-les complètement à l'aide d'une toile ou d'un emballage opaque.
6. Les portes et les bâtis doivent être entreposés à au moins 101,6 mm (4") du plancher, à plat sur une surface unie dans un endroit propre, sec et bien ventilé. Ils doivent être protégés du soleil, des changements d'humidité et de la chaleur ou du froid intenses. L'humidité ambiante ne devrait pas se situer à moins de 25% ou à plus de 55%.

FINITION SUR LE CHANTIER

1. Avant la finition, assurez-vous que la température du bâtiment et que les conditions d'humidité soient normales. Les portes et les bâtis devraient avoir été entreposés dans ce bâtiment afin qu'ils stabilisent leur humidité selon ce bâtiment.
2. Le bois est hygroscopique. Ses dimensions peuvent être influencées par le changement d'humidité. Afin d'assurer une stabilité sur les dimensions et un pourcentage d'humidité contrôlé dans le bois, assurez-vous de finir toutes les surfaces des produits uniformément.
3. Pour les produits n'ayant pas reçu un apprêt en usine. Vous devez poncer les surfaces dans le sens du grain du bois, en position horizontale, avec un papier 120, 150 ou 180 de grain. Cette opération est très importante afin d'enlever les égratignures de la manutention et de couper l'excédent du grain du bois.

Pour les produits ayant reçu un apprêt en usine. Vous devez poncer les surfaces dans le sens de la longueur, en position horizontale, avec un papier 180 ou 220 de grain. Cette opération est très importante afin d'enlever les égratignures de la manutention et de préparer les surfaces à recevoir le produit de finition. Les surfaces doivent être propres et libres de toutes contaminations avant l'application des produits de finition.

4. Certaines essences de bois, particulièrement le chêne, contiennent des éléments chimiques qui réagissent défavorablement à certains finis. C'est pourquoi un test de réaction de la surface doit être réalisé pour vérifier la réaction du fini et du contreplaqué. Si un problème apparaît et persiste, consultez votre fournisseur de peinture immédiatement. PORTES LAMBTON ne pourra être tenue responsable de ces réactions.
5. Pour les surfaces non teintées, assurez-vous d'appliquer la même épaisseur de couche de finition sur les deux faces de la porte ainsi que sur les bâtis.
6. Toutes les surfaces de la porte, incluant les traverses du haut et du bas, les ouvertures et les emplacements de la quincaillerie devront être protégés avec un apprêt.
7. Afin d'obtenir les résultats voulus sur la finition tant au niveau de la brillance que de l'uniformité de la couleur, et pour réduire la fréquence de finition dans le temps, **veuillez suivre les directives et les recommandations du fabricant de peinture.**
8. Entre chaque couche de finition que vous appliquez, assurez-vous que vous obtenez le résultat attendu. Un temps de séchage adéquat doit être accordé entre chaque couche. **Les meilleurs résultats sont obtenus en suivant à la lettre les recommandations et les directives du fabricant de peinture.**

INSTALLATION

1. L'usage ou la résistance structurale de la porte ou du bâti ne doivent pas être modifiés lors de leur ajustement par les perçages requis, l'installation de quincaillerie, la pose de vitres, de «louvre» et de panneaux ou lors de toute autre modification.

2. Le dégagement entre le côté de la porte et le bâti devrait avoir un minimum de 1,6 mm (1/16") sur le côté des pentures et 3,2 mm (1/8") sur le côté de la poignée et le haut de la porte.
3. Chaque porte peut avoir des spécifications différentes. Assurez-vous de respecter ces spécifications lors de la localisation, de la préparation et de l'installation de la quincaillerie. Les gabarits pour les différents accessoires de quincaillerie sont disponibles auprès de votre fournisseur.
4. Avant d'installer les pentures, le perçage de trous pilotes doit être effectué. **Voyez à cet effet les directives du fabricant pour les dimensions requises pour le perçage. La garantie de la porte sera annulée si cette procédure n'est pas suivie selon les recommandations du fabricant.**
5. Référez-vous à la norme NFPA 80 pour l'installation des portes coupe-feu.
6. Référez-vous aux instructions d'installation des bâtis de PORTES LAMBTON pour leur installation.
7. Immédiatement après l'ajustement et les perçages requis, et avant l'installation de toute quincaillerie, la porte entière doit recevoir une application d'apprêt et deux couches de peinture de bonne qualité, de vernis ou de laque.
8. En aucun cas, PORTES LAMBTON ne garantit l'apparence de la pose des vitres et de ses composantes lorsque l'installation de celles-ci est faite sur le chantier.

Les portes et les bâtis préfinis en usine doivent être approuvés, avant leur installation sur le chantier, en regard des *échantillons de placage préfini*. **L'INSTALLATION SUR LE CHANTIER DES PORTES ET DES BÂTIS PRÉFINIS EN USINE EST CONSIDÉRÉE COMME UNE APPROBATION FINALE DES PRODUITS.**

INSTALLATION DE LA PORTE DANS LE BÂTI pour les portes 45, 60 et 90 minutes avec âme en minéral

1. Pour des résultats optimaux, tous les trous pour recevoir les vis doivent être pré-perçés en usine.
2. Toutefois, si les trous recevant les vis ne sont pas pré-perçés en usine, l'installateur DOIT les pré-percer afin d'assurer une retenue ferme et optimale de la porte. Cette opération permet également de prévenir le fendillement de l'âme de la porte durant l'installation. Vérifiez les recommandations du fabricant quant à la dimension du trou de pré-perçage.
3. Si le couple de serrage de la perceuse est trop élevé, une vis foirée (stripped-screw) en résultera; il faut donc préalablement ajuster le couple en conséquence. De plus, le serrage final des vis DOIT se faire à l'aide d'un tournevis à main.
4. Si, pour quelque raison que ce soit, une porte doit être enlevée de son ouverture, **ne procédez jamais en enlevant les vis (et les pentures) de la porte.** Dévissez plutôt les vis se trouvant dans le cadre et **laissez les pentures fixées sur la porte.** Utilisez un ruban adhésif pour maintenir les pentures fermées sur la porte, au besoin.
5. PORTES LAMBTON ne réparera ou ne remplacera pas une porte endommagée à cause d'une installation incorrecte.
6. Le fait de ne pas suivre les précédentes instructions annulera automatiquement la garantie.

ENTRETIEN

Lorsque vous nettoyez la surface d'une porte ou d'un bâti, utilisez toujours un produit nettoyant commercial non abrasif conçu expressément pour le nettoyage des surfaces en bois. L'utilisation d'un tel produit ne laissera aucun résidu qui pourrait affecter ou altérer la qualité de finition de la porte ou du bâti.

**SI LES INSTRUCTIONS PRÉCÉDENTES NE SONT PAS SUIVIES,
LA PRÉSENTE GARANTIE DEVIENDRA NULLE.**

**LES PRODUITS DONT LA FINITION EST FAITE SUR LE CHANTIER
NE SONT, EN AUCUN CAS, GARANTIS PAR PORTES LAMBTON**

Veuillez nous contacter pour toute information.

235, 2^e Avenue, Lambton (Québec) G0M 1H0 Canada
Téléphone: 418 486-7401 / 1 800 463-3124 (CAN)
Télécopieur: 1 800 561-7443
Courriel: info@lambtondoors.com

Lorsque la mention «produits» apparaît dans la présente garantie, elle fait référence à nos portes et bâtis.

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. PORTES LAMBTON garantit tous les produits vendus sous la présente garantie, à l'exception de ceux expressément exclus, pour la période mentionnée à la section E à compter de la date d'expédition, contre tout défaut de fabrication qui pourrait rendre lesdits produits inutilisables ou impropres pour l'usage normal ou recommandé.
2. **Cette garantie ne s'applique qu'au premier acheteur au détail dudit produit et ne peut s'appliquer à toute personne à laquelle la porte ou le bâti aurait été transmis ou cédé. Toutes les garanties ayant pu être spécifiées à l'acheteur sont limitées pour la période mentionnée à la section E à partir de la date d'expédition.**
3. PORTES LAMBTON peut, à son choix, soit (1) réparer les produits sans frais ou (2) remplacer les produits sans frais, dans le même état de finition ou d'ajustement où ils ont été originalement fournis ou (3) rembourser le montant originalement reçu pour le ou les produits. **SI LES PORTES OU LES BÂTIS PRÉSENTAIENT CERTAINES DÉFECTUOSITÉS, UN AVIS ÉCRIT DE RÉCLAMATION RELATIVE À LA PRÉSENTE GARANTIE DOIT ÊTRE FOURNI, ACCOMPAGNÉ DE PHOTOS NUMÉRIQUES, DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.** Dans le cas d'une défectuosité raisonnablement décelable dès l'inspection du produit au moment de la livraison, l'avis écrit de l'acheteur doit être reçu par PORTES LAMBTON dans les trente (30) jours suivant la livraison et avant l'installation ou la finition dudit produit.
4. **En aucun cas, PORTES LAMBTON ne sera tenue responsable des frais encourus pour la ré-installation ou la re-finition du produit.**
5. PORTES LAMBTON se dégage de toute responsabilité quant aux réclamations concernant des portes ou des bâtis qui auraient été réparés ou remplacés sans son consentement écrit. PORTES LAMBTON n'est pas responsable des frais d'enlèvement ou de ré-installation du produit si sa défectuosité était visible avant l'installation initiale. Le règlement d'une plainte relative à un défaut de gauchissement ou de télégraphie peut être retardé au choix du manufacturier pour une période n'excédant pas douze (12) mois de la date de la réclamation écrite. Si une porte a été installée avant qu'une telle réclamation n'ait été faite, ladite porte doit demeurer suspendue à son emplacement original durant cette période pour permettre son adaptation aux conditions d'humidité et de température.

B. TOLÉRANCES DE DISTORSION

1. Une porte dont la distorsion est inférieure à 1/100^e de pouce sur 3" (7,62 mm) ne sera pas considérée comme défectueuse.
2. Le gauchissement ne sera considéré comme une défectuosité que s'il excède 6,4 mm (1/4") de la surface même de la porte. Le gauchissement désigne toute distorsion de la porte elle-même et ne concerne aucunement l'ajustement de la porte avec le bâti auquel elle est suspendue. Pour mesurer le degré de gauchissement d'une porte, la méthode suivante sera utilisée: la cambrure, le gonflement et la torsion seront mesurés en plaçant une règle ou un fil sous tension sur la face présumément concave de la porte sous différents angles (horizontalement, verticalement et diagonalement), la porte se trouvant dans sa position installée. La mesure de la cambrure, du gonflement et de la torsion se fera au point d'écartement maximum entre la règle ou le fil tendu et la surface de la porte.
3. Les tolérances de gauchissement suivantes sont pour des portes d'une épaisseur de 44,5 mm (1-3/4") ou plus. Pour les portes dont les dimensions excèdent 1066,8 mm (3'6") de largeur par moins de 2133,6 mm (7') de hauteur, la mesure de gauchissement ne doit pas excéder 6,4 mm (1/4") sur chaque section de 1066,8 mm (3'6") de hauteur. Pour les portes dont les dimensions sont de 1066,8 mm (3'6") ou plus de largeur par plus de 2133,6 mm (7') de hauteur, le gauchissement ne devra pas excéder 6,4 mm (1/4") sur chaque section de 1066,8 mm (3'6") par 2133,6 mm (7'). Pour les portes jusqu'à 1066,8 mm (3'6") de largeur par plus de 2133,6 mm (7') de hauteur, la mesure de gauchissement ne doit pas excéder 6,4 mm (1/4") sur chaque section de 2133,6 mm (7').
4. Pour une porte avec une âme de bois composite (SCL) ayant une grande ouverture pour vitre, la garantie à vie sera honorée selon les conditions suivantes:
 - a) Les dimensions maximales de la porte sont de 1219,2 mm (4'0") x 3048 mm (10'0").
 - b) Si usinée pour une serrure cylindrique, la porte doit être munie d'un montant ayant un minimum de 127 mm (5"), d'une traverse du haut de 127 mm (5"), ainsi que d'une traverse du bas de 304,8 mm (12").

- c) Si usinée pour une serrure encastrée, la distance minimale entre l'ouverture et le côté de la porte doit être de 177,8 mm (7"), sinon une distance minimale de 127 mm (5") est requise.

Veillez vous référer aux fiches techniques se rapportant aux ouvertures pour plus de détails sur les montants et traverses.

Tout autre genre d'usinage peut annuler ces normes.

5. Les travaux de chantier suivants effectués sur les portes sont permis: l'installation de quincaillerie en surface; le perçage de trous pour recevoir les serrures à mortaise et les judas optiques homologués; la coupe, jusqu'à 19 mm (3/4") maximum, du bas de la porte de bois et/ou de composite; ainsi que l'installation de plaques protectrices. L'installation de quincaillerie en surface se fait sans enlever de matériaux autres que ceux provenant du perçage des trous recevant les cylindres, les tiges de serrures, les composantes similaires ainsi que les boulons traversants. Le diamètre des trous ne doit pas excéder 25,4 mm (1") sauf pour les cylindres. Ces exigences sont celles de la NFPA 80. Toutes autres modifications aux portes effectuées sur le chantier annulent automatiquement l'homologation coupe-feu.

C. DOMMAGES EXCLUS DE CETTE GARANTIE

1. Résultat ou usage insatisfaisant causé par le non-respect des «Instructions d'entreposage et de manutention, de finition, d'installation et d'entretien des portes et des bâtis en bois» présentées en appendice.
2. L'APPARENCE DES PORTES ET DES BÂTIS QUI REÇOIVENT LEUR FINITION SUR LE CHANTIER N'EST EN AUCUN CAS GARANTIE.
3. EN AUCUN CAS, PORTES LAMBTON NE GARANTIT L'APPARENCE DE LA POSE DES VITRES ET DE SES COMPOSANTES LORSQUE L'INSTALLATION DE CELLES-CI EST FAITE SUR LE CHANTIER.
4. LES VARIATIONS NATURELLES DE COULEUR OU DE TEXTURE DU BOIS NE SONT PAS CONSIDÉRÉES COMME DES DÉFECTUOSITÉS.
5. La garantie relative au gauchissement de 6,4 mm (1/4") ne s'applique pas aux portes suivantes:
 - a) Toute porte d'une épaisseur de moins de 44,5 mm (1-3/4") dont la largeur excède 914,4 mm (3'0") ou la hauteur 2133,6 mm (7'0").
 - b) Toute porte comportant des contreplaqués de différentes essences.
 - c) Toute porte incorrectement suspendue ou qui ne pivote pas librement.
 - d) Toute porte n'ayant pas de penture ou pivot à tous les 762 mm (30").
6. Cette garantie ne couvre pas les portes comportant:
 - a) Une ou des ouvertures pour vitre ou «louvre» dont les côtés sont situés à moins de 127 mm (5") de toute extrémité de la porte.
 - b) Une ouverture ayant:
 - Pour les âmes en minéral: Un espace inférieur à 127 mm (5") entre toutes les ouvertures qu'elles soient pour vitre, «louvre», serrurerie ou quincaillerie.
 - Pour les âmes en bois composite (SCL) ou en bois lamellé (SLC): Un espace inférieur à 38,1 mm (1-1/2") entre toutes les ouvertures qu'elles soient pour vitre, «louvre», serrurerie ou quincaillerie.
 - Pour les âmes en bois aggloméré (PC): Un espace inférieur à 38,1 mm (1-1/2 po) entre toutes les ouvertures qu'elles soient pour vitre, «louvre», serrurerie ou quincaillerie; aussi, si la surface totale d'une ou des ouvertures excède 40% de celle de la porte lorsqu'une âme en bois aggloméré (PC) de type LD-1 est utilisée.
 - c) Une ou des ouvertures dont l'installation des verres ne respecte pas les instructions de PORTES LAMBTON.
7. Les produits qui sont entreposés pour une période de plus de six (6) mois.
8. Les produits dont les dimensions ont été altérées par de tierces personnes.
9. Les produits expédiés à l'extérieur de l'Amérique du Nord.
10. UNE UTILISATION EXTÉRIEURE ANNULE CETTE GARANTIE.

D. LIMITES DE LA GARANTIE

Il n'y a aucune garantie prolongée autre que celle décrite ci-bas et la seule responsabilité de PORTES LAMBTON est telle que décrite par les présentes. PORTES LAMBTON ne sera en aucun temps tenue responsable de tout autre dommage consécutif, indirect ou accidentel, ni pour tous autres frais qui pourraient excéder le prix reçu pour la livraison de la marchandise, et ce, même si la réclamation l'est pour négligence ou bris de garantie.

E. DURÉE DE LA GARANTIE

Toutes nos structures de portes et de bâtis sont garanties à vie.